

## **PRINCIPAUX APPORTS DE LA LOI CLAEYS-LEONETTI N°2016-87 DU 2 FEVRIER 2016 CREANT DE NOUVEAUX DROITS EN FAVEUR DES MALADES ET DES PERSONNES EN FIN DE VIE**

Les principaux apports de la loi Claeys-Leonetti portent sur les thématiques suivantes :

- Le droit de recevoir des soins et traitements les plus appropriés,
- Le droit d'avoir une fin de vie digne accompagnée du meilleur apaisement possible de la souffrance,
- Le droit d'accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement,
- Le refus de l'obstination déraisonnable,
- La limitation ou arrêt des traitements qui n'ont d'autre effet que le seul maintien artificiel de la vie, à l'issue d'une procédure collégiale si le patient est hors d'état d'exprimer sa volonté,
- Le droit à une sédation profonde et continue provoquant une altération de la conscience maintenue jusqu'au décès,
- Le respect des directives anticipées